

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du
Mercredi 23 octobre 2013 Après-midi

04 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "le non-renouvellement de la carte d'identité pour les personnes de 75 ans et plus" (n° 19613)

04.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la vice-première ministre, la législation actuellement en vigueur prévoit de fixer une durée de validité plus longue pour les cartes d'identité des personnes âgées. Néanmoins, il convient d'adopter les arrêtés d'exécution pour atteindre cet objectif et pour supprimer la discrimination entre propriétaires de carte d'identité en version papier et en version électronique. Cette modification dans les faits est attendue avec impatience par les proches des personnes âgées qui doivent entreprendre des démarches alors que celles-ci sont soit hospitalisées, soit en home ou tout simplement en grande difficulté pour se déplacer.

Sachant que vous y travaillez, j'aurais aimé savoir si votre département rencontre effectivement des problèmes techniques en rapport avec la puce, comme l'indique le médiateur fédéral dans son rapport de 2012. Si tel est le cas, pourrions-nous en savoir plus quant à la nature de ce problème technique et le délai endéans lequel vous estimez pouvoir signer ces arrêtés? Par ailleurs, en réponse à une question de l'un de nos collègues, vous avez évoqué le nombre très important de personnes disposant encore de cartes d'identité en version papier, soit près de 3 400 personnes (souvent des personnes âgées). Pourriez-vous nous dire ce que votre département a entrepris afin de régulariser cette situation?

04.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, le processus est quasiment finalisé. Les arrêtés seront donc très certainement pris à la fin de l'année.

04.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame je vous remercie pour votre réponse qui me satisfait pleinement.

Het incident is gesloten.